

MONTREUIL > 22 MAI 2023

UNE DÉLÉGATION de la CGT Fonction publique a rencontré ce matin le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

La CGT a réaffirmé que deux urgences revendicatives absolues sont posées : l'abrogation de la réforme Macron des retraites ; l'augmentation des traitements, des salaires, de l'ensemble des personnels, fonctionnaires et agents non titulaires, des pensions et des retraites, et leur indexation sur l'inflation.

Elle a souligné que nous demeurons dans une phase unitaire de construction du rapport de force. Dans la Fonction publique, la mobilisation s'est traduite par plusieurs fortes journées de grève, avec des taux historiquement hauts notamment les 19 janvier et 7 mars.

La CGT a souligné que la page des retraites n'est pas tournée. L'abrogation de la loi est nécessaire dans sa totalité.

La CGT a mis le ministre en garde concernant toute tentative gouvernementale d'entraver le débat et le vote de la représentation nationale sur la proposition de loi du groupe LIOT.

Vu l'audience des idées d'extrême droite et l'activisme des nervis fascistes, la CGT a affirmé que le gouvernement joue avec le feu en amalgamant ce qu'il nomme « les extrêmes ». La CGT est totalement opposée à cette dangereuse vision et estime que l'extrême droite est la pire ennemie de la démocratie et des travailleurs.

La CGT porte l'exigence de processus de négociations. Elle ne reprendra pas le cours des choses comme s'il ne s'était rien passé depuis le 19 janvier !

Deux conditions immédiates sont requises à nos yeux :

1. La tenue rapide d'une **réunion plénière** avec les organisations syndicales, réunion qui doit

- Permettre l'annonce de mesures générales fortes sur les salaires et pensions, avec **une augmentation immédiate du point d'indice** (la CGT revendique une première mesure de 10 %), ce qui sera de nature à contribuer au financement des retraites ;

- Fixer les contenus, les conditions et le calendrier de l'**agenda social**.

2. L'ouverture d'un **processus de négociation**, avec accord de méthode, portant — dans le cadre de la Fonction publique statutaire — sur les carrières, les rémunérations et l'égalité professionnelle.

Ces enjeux sont déterminants alors que la Fonction publique connaît, en raison des politiques d'austérité, une crise d'attractivité d'ampleur inédite.

Le ministre, tout en indiquant qu'il compte procéder en juin à des annonces salariales dans le cadre d'au moins une réunion multilatérale, ne s'est pas engagé sur le principe d'une augmentation de la valeur du point d'indice, sans pour autant l'exclure.

Il a par ailleurs indiqué sa volonté de traiter les enjeux de carrières, rémunérations et égalité professionnelle. Il s'est déclaré disponible pour définir de possibles processus de négociation avec accord de méthode.

À l'image des réunions organisées par la Première ministre la semaine dernière, la CGT considère que cette reprise de contact avec le ministre n'est clairement pas à la hauteur de la mobilisation, des enjeux et de la situation salariale inacceptable imposée aux personnels.

Dans l'immédiat, la CGT considère qu'il est inacceptable que le ministre ne se soit pas même engagé sur le principe d'une augmentation de la valeur du point d'indice.

Elle appelle à construire une journée unitaire de grève massive dans la Fonction publique le 6 juin prochain, pour gagner l'abrogation de la loi Macron et exercer une pression maximale sur le gouvernement concernant les enjeux salariaux.

**Cette
reprise de
contact
n'est
clairement
pas à la
hauteur**